



COMMUNIQUÉ
Paris, le 30/09/2016

RESTRICTIONS DE CIRCULATION À PARIS : LA VERBALISATION REPORTÉE AU 1^{ER} JANVIER 2017

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les voitures immatriculées avant 1997 sont interdites à la circulation dans la capitale. Après une période d'adaptation de 3 mois, la verbalisation des véhicules ne respectant pas ces dispositions devait entrer en vigueur au 1^{er} octobre. Finalement, Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la maire de Paris en charge des Transports, a annoncé jeudi 29 septembre que cette « période pédagogique » serait prolongée jusqu'au 1^{er} janvier 2017. « 40 millions d'automobilistes » se réjouit de ce répit, mais n'entend pas renoncer à son combat et poursuit l'action en justice contre ces restrictions : « Rembourse ma bagnole » (www.remboursemabagnole.com)

Les véhicules anciens (antérieurs à 1997 pour les voitures et antérieurs à 1999 pour les deux-roues motorisés) sont désormais interdits à la circulation dans Paris, de 8h à 20h, du lundi au vendredi. Après une « période pédagogique » de 3 mois destinée à donner aux automobilistes le temps de s'adapter à ces nouvelles dispositions, en changeant leurs habitudes de déplacements ou en réalisant les démarches pour bénéficier des aides proposées par la mairie de Paris, le début de la verbalisation pour le non-respect des mesures de restrictions de circulation pour les véhicules concernés devait intervenir ce samedi 1^{er} octobre. Les automobilistes auraient alors encouru une amende de 35€ et auraient été invités à quitter le périmètre de la « zone de circulation restreinte » à l'intérieur de laquelle s'appliquent les récentes interdictions.

Mais Christophe NAJDOVSKI a annoncé le 29 septembre, par voie de presse, le report de cette verbalisation, au prétexte de la nécessité de prolonger la période pédagogique. En repoussant la date d'entrée en vigueur des contrôles routiers liés aux restrictions de circulation, la Mairie se met en réalité en cohérence avec la prochaine obligation d'apposition de la vignette Crit'air (Certificat pour la qualité de l'air), destinée à identifier les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes et de leur date de première mise en circulation, qui devrait intervenir également au 1^{er} janvier 2017. La tâche des forces de l'ordre en sera ainsi facilitée.

Si « 40 millions d'automobilistes » ne peut que se réjouir de ce sursis accordé aux usagers parisiens et franciliens, l'association n'entend pas pour autant baisser sa garde. À l'origine d'une action en justice qu'elle mène en collaboration avec l'avocat en droit routier Jean-Baptiste IOSCA, l'association poursuit son recours en demandant le versement d'indemnités pour le préjudice financier subi par les automobilistes. Plus de 700 dossiers ont d'ores et déjà été enregistrés. Plus d'informations sur www.remboursemabagnole.com.

Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur www.fil-conducteurs.com, avant leur diffusion.

Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)

CONTACT :

Attachée de presse : Julie HAMEZ
presse@40ma.net
Tél. : 02 43 50 06 35
Port. : 06 10 07 48 26



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



A propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. Premier représentant national des automobilistes auprès des Pouvoirs Publics et du secteur économique de la route, « 40 millions d'automobilistes » rassemble plus de 320.000 adhérents, elle a aussi le soutien de tous les Automobile Clubs français, membres de l'Union Nationale des Automobile Clubs. www.40millionsdautomobilistes.com